

COMPTE RENDU DU BUREAU DIRECTEUR

7 mai 2025

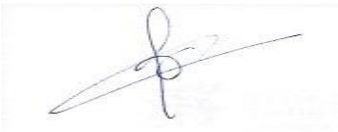
	Consultation par courriel
Ont répondu	MMES Delphine BRETON, Christiane DUTEURTRE, Marie-Laure GARBELLINI, Corinne ROCHEL, MM Roland BOHN, Claude BOURZEIX, Jean-Louis DUGRAVOT, Michel LEQUEUX, Bertrand ROCHEL, Claude ROUSSEAU,
LE BUREAU DIRECTEUR	

APPROUVE



A l'unanimité des répondants, le projet de la CTA ci-dessous précisant la comptabilisation des arbitrages des Juges-Arbitres et Juges-Arbitres-Jeunes dans le domaine CMCD :

- Le Juge-Arbitre devra effectuer 11 Arbitrages (la répartition des dates sur la saison sera précisée et gérée par la CTA). Sur désignation de la CTA. Les arbitrages seront comptabilisés sur les rencontres seniors ~~et -18ans et dans les cas de remplacement de Juge-Arbitre manquant.~~ **et uniquement dans les cas de remplacement de Juge-Arbitre manquant s'il est désigné dans la salle pour un match avant ou après.**
- Le Juge-Arbitre Jeune devra effectuer 5 arbitrages sur désignation de la CTA (ou du club **pour les JAJ Club**)

Le Président Jean-Louis DUGRAVOT	Le Secrétaire général Claude BOURZEIX
	

Copie à : - Membres du CA, Direction LGE, CTS Coordonnateur, Communication LGE

